

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20230413-DCM2023-08-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 7

Date de convocation : 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 Avril à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre, Jean-Claude RIVAYROL

Absents Excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,

Procuration : NEANT

M Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2023-08: Taux des Taxes directes Locales 2023

Vu l'état 1259,

Vu les prévisions budgétaires 2023,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux inchangés pour 2023 par rapport à 2022:

TAXE	2022	2023
Taxe Foncier Bâti	32,80%	32,80 % Soit 12,70% taux communal inchangé + 20,10 % taux départemental
Taxe Foncier Non Bâti	47,88%	47,88 %
Taxe d'Habitation	8,75%	8,75%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- De maintenir inchangés les taux de fiscalité directe locale 2023, tels qu'au tableau ci-dessus.

Le Maire,

Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :